



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Objet : Attestation de modification de l'étiquette du DPE de votre bien

Conformément à l'[arrêté du 31 mars 2021 relatif au diagnostic de performance énergétique](#) pour les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation en France métropolitaine, modifié par l'[arrêté du 25 mars 2024 modifiant les seuils des étiquettes](#) du diagnostic de performance énergétique pour les logements de petites surfaces et actualisant les tarifs annuels de l'énergie, les seuils des étiquettes des logements de surface inférieure à 40m² ont fait l'objet d'une modification qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

Votre logement étant concerné par cette modification, vous trouverez en page 2 de ce document, une attestation. Celle-ci, éditée numériquement par l'Ademe conformément à l'article 3 de l'arrêté susnommé, remplace l'étiquette de votre DPE initial, pour faire valoir ce que de droit.

Cette attestation tire les conséquences des changements des valeurs seuils entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2024 en les appliquant aux résultats de ce DPE et ne saurait aucunement conduire à remettre en cause les travaux et calculs auxquels a procédé le diagnostiqueur.

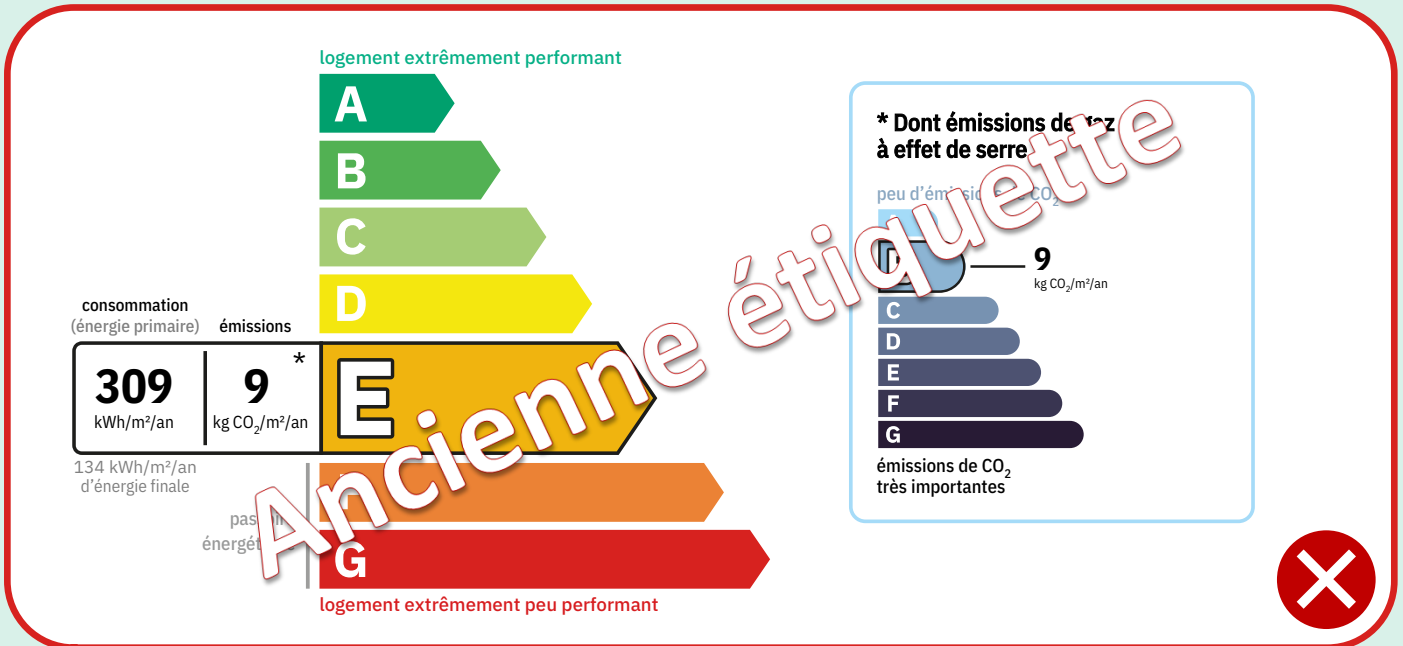
adresse : **96 Rue Philippe de Girard 75018 Paris**

type de bien : appartement

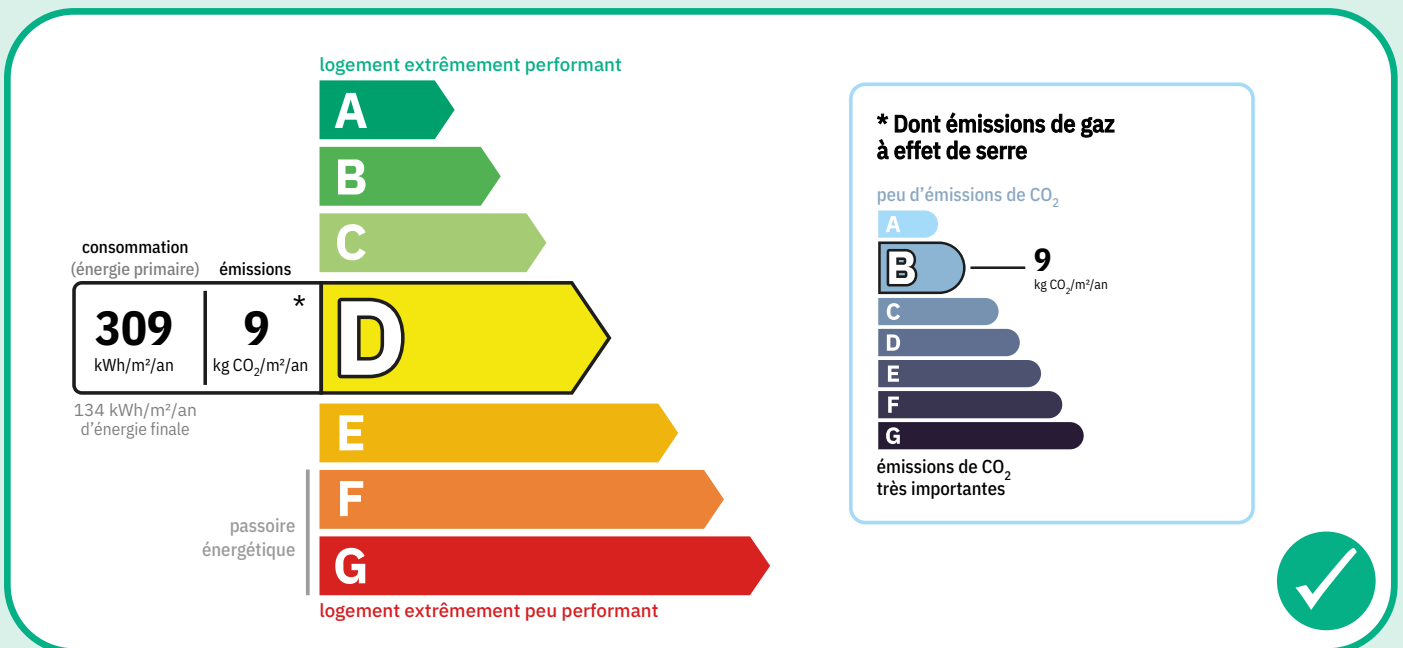
période de construction : avant 1948

surface : **17,72 m²**

Ancienne étiquette de performance énergétique et climatique



Nouvelle étiquette de performance énergétique et climatique ¹



¹ Conforme à l'[arrêté du 25 mars 2024 modifiant les seuils des étiquettes](#) du diagnostic de performance énergétique pour les logements de petites surfaces et actualisant les tarifs annuels de l'énergie.